

**CONTRAT FIXANT LES MODALITES D'ATTRIBUTION
DU SERVICE DE LIVRAISON DE REPAS A DOMICILE**

Entre :

Le Centre Communal d'Action Sociale d'Epina-sur-Seine représenté par Monsieur Hervé CHEVREAU, Maire d'Epina-sur-Seine, Président du Centre Communal d'Action Sociale,

Et

Mr / Mme

.....

demeurant

Bâtiment Escalier Etage Interphone Code porte

93800 EPINAY-SUR-SEINE

né(e) le

Téléphone

Numéro et nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

.....

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : DATE DE MISE EN SERVICE

Mr / Mme bénéficiera du service de livraison de repas à domicile à compter du

ARTICLE 2 : REGLEMENT

Mr / Mme certifie avoir pris connaissance du règlement du service ci-annexé.

ARTICLE 3 : TARIFICATION

Le prix du repas facturé, comprenant la collation du soir, est déterminé en fonction des ressources du bénéficiaire, en application du barème, fixé chaque année, par le Conseil d'Administration du C.C.A.S.

Pour l'année ... , celui-ci s'élève à Euros (remplie par le service)

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

Le service est assuré chaque semaine, les jours suivants :

- Lundi Mardi Mercredi Jeudi
- Vendredi Samedi Dimanche

ARTICLE 5 : MENUS DE REGIME (joindre un certificat médical)

Le C.C.A.S. s'engage à respecter les menus de régime, souhaités par l'utilisateur, soit :

- SANS SEL SANS SUCRE SANS GRAISSE
- SANS PORC SANS POISSON

Pièces à joindre impérativement pour la mise en place du contrat, au Centre Communal d'Action Sociale, 7 rue Mulot 93800 Epinay-sur-Seine:

- Certificat médical
- Dernier Avis d'Imposition

Fait à Epinay, le

« lu et approuvé »
Le(s) bénéficiaire(s) du service

**La Vice Présidente du C.C.A.S.,
Adjointe au Maire
chargée des Affaires et Actions Sociales,
de la Santé, de la Famille, des Personnes Agées,
et de la Petite Enfance**

Patricia BASTIDE